DEPARTEMENT DU DOUBS

VILLE D'EXINCOURT

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 30 mars 2012

Le Conseil Municipal d'EXINCOURT s'est réuni, en session ordinaire, le **TRENTE MARS DEUX MILLE DOUZE** au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, à **19 heures**, sous la présidence de Monsieur Jean CUYNET, Maire.

Etaient présents : M. CUYNET, Maire, Mesdames et Messieurs, LEGRAND, CABURET, CHICOT-SANSEIGNE, BAUDREY, NAGEL-NICOLAS, Adjoints, Mesdames et Messieurs BARBAUD, BERNARDIN, BERTHOCCHI, COUM, DEBROSSE, DEMESMAY à partir de 20 h 20, DODIN, DURSUN, KELLER, LINOZZI, MAURER jusqu'à 22 h 00, NOWAK, PARIS, PRETOT, THIEL, Conseillers municipaux.

Etaient absents :

Conseillers Municipaux	Ayant donné pouvoir à :
Mme DEMESMAY jusqu'à 20 h 20	Mme LINOZZI
M. MAURER à partir de 22 h 00	M. KELLER
Mme NOIROT	Mme PRETOT
M. STIMPFLING	M. COUM

Assistaient à la séance : Mme Sylvie ROLLOT, secrétaire générale,
M. Christian ROTH, responsable des services techniques

Le Conseil Municipal a procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil. Mme DEBROSSE, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

M. le Président a déclaré la séance ouverte et demande au Conseil Municipal d'observer une minute de silence à la mémoire de Madame Chantal MOINE, ATSEM, décédée en janvier dernier, et en mémoire des victimes de Toulouse et Montauban pour dire NON à la barbarie et au terrorisme.

Question 2012-01 – Administration – Approbation du compte-rendu de la séance du 24 novembre 2011

Le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE**, approuve le compte rendu de la séance du 22 novembre 2011

Question 2012-02 – Biens communaux – Déclassement de terrain

Il est proposé au Conseil Municipal de déclasser une parcelle de terrain du domaine public communal situé entre la rue Edgar Faure et l'impasse Edouard Belin prévu lors de la création du lotissement comme chemin piétonnier mais très peu utilisé. Ce terrain, une fois déclassé, serait cédé à un ou plusieurs riverains.

Le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE, approuve cette proposition, les frais inhérents à ce déclassement et à la vente étant à la charge de l'acheteur.

Question 2012-03 – Biens communaux – Droit de passage sur un terrain du domaine privé de la commune

Jusqu'à ce jour, le propriétaire de la parcelle de terrain cadastré section AC 343, accédait à sa propriété par passage sur la parcelle communale cadastrée section AC n° 13. Aujourd'hui, l'immeuble est mis en vente mais l'autorisation qui a été donnée dans les années 90 n'a pas été retrouvée.

En conséquence, le notaire chargé de la vente a fait connaître la demande du futur propriétaire d'obtenir de nouveau un droit de passage pour accéder à l'immeuble.

Le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE, donne aux propriétaires présents et à venir de l'immeuble sis 23 rue du Canal, le droit de passage sur la parcelle communale cadastrée section AC n° 13.

Question 2012-04 – Biens communaux – Vente de terrain à la SCI LES MURIERS

Par délibération n° 2011-42 du 30 septembre 2011, le Conseil Municipal a donné un avis favorable au déclassement d'un terrain en vue de sa vente à la SCI LES MURIERS.

Aujourd'hui, le terrain considéré, identifié section AK n° 152 et d'une surface de 281 m² est déclassé et peut désormais faire l'objet d'une cession.

Il est proposé au Conseil Municipal de céder cette parcelle sur la base de 40 € le m².

Le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE, approuve cette proposition et autorise le Maire à signer l'acte à intervenir ainsi que toute pièce nécessaire à cette vente.

Question 2012-05 – Biens communaux – Acquisition de terrain rue de Sochaux

L'installation d'un point R est projeté rue de Sochaux sur une parcelle de terrain appartenant actuellement au Conseil Général. Cette collectivité accepte ce projet à la condition que la commune se porte acquéreur du terrain.

Une estimation a été proposée par l'Agence Foncière du Doubs – E.P.F. du Doubs à hauteur de 8 400 €.

Le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE, décide d'acquérir cette parcelle au prix de 8 400 € et autorise le Maire à signer la promesse de vente puis l'acte à intervenir ainsi que toute pièce nécessaire à cette acquisition.

Question 2012-06 – Travaux – Complexe sportif – Tranche n° 3 – Avenant n° 2 au marché lot n° 1 passé avec l'entreprise EUROVIA

Dans le cadre de la restructuration du complexe sportif, il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur un avenant n° 2 au marché de travaux : Lot n° 1 « VRD », passé avec l'entreprise EUROVIA. Cet avenant prend en compte notamment :

- l'ajustement des quantités initiales du marché compte tenu de l'avancement des travaux
- des nouveaux prix pour la fourniture de terre végétale et bâches de protection

L'avenant porte donc le montant du marché à :

	H.T.	T .V.A.	T.T.C.
Montant initial + avenant n° 1	621 360.50 €	121 786.66 €	743 147.16 €
Avenant N°2	1 777.60 €	348.41 €	2 126.01 €
Nouveau Montant	623 138.10 €	122 135.07 €	745 273.17 €

Le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE, approuve cet avenant et autorise le Maire à le signer.

Question 2012-07 – Travaux – Réfection de la Rue des Bouquières

Il est proposé au Conseil Municipal de prévoir en 2012, des travaux de réfection de la rue des Bouquières . Le montant estimatif des travaux y compris l'éclairage public s'élève à 410 000 € TTC.

En cas d'accord, il y a lieu d'autoriser le Maire à signer les marchés à intervenir soit :

- le marché subséquent à l'accord cadre effectué pour l'entretien et l'amélioration de la voirie communale ,
- le marché relatif à l'éclairage public.

Le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE, décide la réfection de la rue des Bouquières et l'inscription des crédits nécessaires au BP 2012 et autorise le Maire à signer les marchés à intervenir.

Question 2012-08 – Urbanisme - Institution du régime de clôtures sur l'ensemble du territoire communal

Le Maire informe le Conseil Municipal que la réforme du permis de construire applicable au 1er octobre 2007 a modifié les conditions dans lesquelles les clôtures pouvaient être assujetties à autorisation au titre du code de l'urbanisme.

Ne sont désormais soumises à autorisation que les clôtures localisées dans les sites protégés au titre des sites et monuments historiques et dans les périmètres préalablement définis par le plan local d'urbanisme comme devant être protégés.

La réforme du code de l'urbanisme a cependant prévu qu'une commune peut instituer le régime des clôtures sur tout ou partie de son territoire par une simple délibération du Conseil Municipal.

Compte tenu des difficultés rencontrées pour faire respecter les règles du PLU lors de la pose de clôtures par les administrés, le Maire propose au Conseil Municipal d'instituer le régime des clôtures sur l'ensemble du territoire communal c'est-à-dire de soumettre l'édification des clôtures à déclaration préalable, en application de l'article R 421.12d du code de l'urbanisme.

Le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE, approuve cette proposition.

Question 2012-09 – Enseignement/jeunesse – Activités jeunesse - Convention d'objectifs avec les FRANCAS DU DOUBS

En 2007, la commune a signé avec les FRANCAS DU DOUBS, une convention d'objectifs et de moyens pour la mise en œuvre des activités jeunesse :

- animations périscolaires (restauration et accueil du soir),
- animations durant les vacances scolaires
- animations pour les adolescents

Pour la poursuite des activités, il convient de signer une nouvelle convention pour une durée de 3 ans à compter de 2012 .

Le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE, autorise le Maire à signer la convention à intervenir.

Question 2012-10 – Personnel – Convention « cadre » du Service Missions Temporaires du Centre de Gestion du Doubs

En 2002, le conseil municipal avait autorisé le Maire à signer une convention avec le Centre de Gestion pour l'utilisation du service de remplacement de personnel. Or, lors de ses dernières réunions, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Doubs a modifié les modalités d'intervention de son service en ce qui concerne la rémunération des agents et les arrêts de travail.

En conséquence, les articles 4 et 7 de la convention ont été modifiés et il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer la nouvelle convention.

Le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE, autorise le Maire à signer la convention à intervenir.

Question 2012-11 – Personnel – Mandat au CDG 25 pour mener pour le compte de la commune une consultation pour le référencement de contrats dans le domaine de la protection sociale complémentaire.

Le décret n° 2011-1474 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents paru en novembre 2011, donne un cadre législatif et réglementaire à la participation des employeurs public.

Dans ce cadre, le Centre de Gestion est compétent pour conclure une convention de participation pour le compte des collectivités de leur ressort qui le demandent.

Cette démarche simplifie la procédure juridiquement sécurisée pour les collectivités puisque le Centre de Gestion se charge de l'ensemble de la procédure et, au vu des mandats confiés par les collectivités, sera en mesure de proposer une convention de participation à l'automne 2012 pour une prise d'effet au 1er janvier 2013.

La procédure de consultation conduite par le Centre de Gestion portera sur le risque santé et le risque prévoyance. Les collectivités pourront signer la convention de participation pour l'un ou l'autre risque ou les deux.

Il est proposé au Conseil Municipal de rallier la Commune à la mise en concurrence effectuée par le Centre de Gestion du Doubs.

Il est à noter qu'à l'issue de la consultation, la Commune conservera la faculté de signer ou non la convention de participation.

Le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE :

- **décide de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation que le Centre de Gestion du Doubs va engager prochainement conformément à l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,**
- **prend acte que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision de signer la convention de participation souscrit par le Centre de Gestion du Doubs à compter du 1er janvier 2013.**

Question 2012-12 – Personnel – Remboursement de frais de transport dans le cadre des formations du personnel

Depuis le 1er janvier 2012, la cotisation due par les Communes au CNFPT est passée de 1 à 0.9 %. De ce fait, le CNFPT a fait savoir que les frais de transport pour les agents se rendant en stage ne seraient plus pris en charge et revenaient aux employeurs.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de fixer les tarifs de remboursement de frais de transport pour les agents se rendant en stage sur la même base que le CNFPT soit :

- tarif SNCF de 2ème classe pour les catégories B et C
- tarif SNCF de 1ère classe pour les catégories A

Le règlement de formation sera modifié en conséquence.

Le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE, approuve cette proposition.

Question 2012-13 – Tableau des emplois – modifications

Le Maire propose au Conseil Municipal de modifier le tableau des emplois à compter du 1er avril 2012 de la façon suivante :

Suppressions de postes	Création de postes
Adjoint d'animation de 2ème classe à TC	Auxiliaire de puériculture à TC
	Aide agent de voirie (en Contrat d'Accompagnement vers l'Emploi ou Contrat Unique d'Insertion) de 25 heures hebdomadaires

Par ailleurs, il est proposé de modifier le poste de gestionnaire du mini-golf ainsi que les conditions de rémunération :

Grade	Statut	Période	Nombre d'heures hebdomadaires	Indice de rémunération
Adjoint administratif de 2ème classe	1er contrat	du 1/5 au 30/6	10/35ème	correspondant au 5ème échelon
	2ème contrat	du 1/7 au 31/8	17.5/35ème	
	3ème contrat	du 1/9 au 30/9	13/35ème	

Sachant que le nombre d'heures du contrat du 1er juillet au 31 août est modifié compte tenu d'une fermeture hebdomadaire le lundi.

Le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE, approuve ces modifications apportées au tableau des emplois.

Question 2012-14 – Finances – Tarif du stère de bois de chauffage

Considérant le coût du façonnage, du débardage et de la livraison à domicile, le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le prix du stère livré à domicile à 36.60 € TTC et, s'il reste des stères non vendus, de les céder au prix de 24.60 € TTC le stère (non débardé, non livré à domicile)

Le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE, approuve cette proposition.

Question 2012-15 – Finances – Accueil périscolaire – modification des tarifs

Comme chaque année, il est proposé au Conseil Municipal d'actualiser les tarifs d'accueil périscolaire sur la base d'une augmentation de 2 % ainsi que les tranches de Quotient Familial. Ces tarifs s'appliqueront à compter de la rentrée scolaire de septembre 2012.

ACCUEIL	HORAIRES	TRANCHE selon Quotient Familial (1)	TARIFS rentrée 2011	Proposition TARIFS rentrée 2012
Le midi avec restauration	11 h 30 à 13 h 30	QF1 - inférieur à 805 €	3.40 €	3.46 €
		QF2 compris entre 805 € et 1 275 €	5.75 €	5.86 €
		QF3 supérieur à 1 275 €	8.00 €	8.16 €
Le soir (2)	16 h 30 à 18 h 00	Tarif unique	2.10 €	2.14 €

(1) QF = QF donné par les services de la CAF ou en l'absence d'élément CAF :

$$QF = \frac{\text{Revenus avant tout abattement année N – 1 + ou - pensions alimentaires}}{\text{12 x nombre de parts}}$$

(2) Réduction sur l'accueil du soir : 25 % pour le 2ème enfant accueilli
50 % à partir du 3ème enfant accueilli.

Le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE, approuve cette proposition.

Question 2012-16 – Finances – Tarif des repas de restauration municipale hors périscolaire + tarif repas régie halte-garderie

Il est proposé au Conseil Municipal d'actualiser les tarifs des repas de la restauration municipale hors périscolaire ainsi que les tarifs des repas de la régie halte-garderie à compter de la rentrée scolaire de septembre 2012 soit :

Repas scolaire : 3.60 € (inchangé)
Repas crèche : 2.80 € (au lieu de 2.75 €)
Repas mixé crèche : 2.35 € (au lieu de 2.30 €)

Le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE, approuve cette proposition.

Question 2012-17 – Finances – Eclairage public rue des Bouquières - Demande de subvention au SYDED

Dans le cadre de la réfection de la rue des Bouquières, des crédits sont prévus pour le remplacement des installations d'éclairage public pour une somme prévisionnelle de 93 211 € TTC soit 78 000 € H.T.

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- s'engager à réaliser et à financer les travaux de remplacement des installations d'éclairage public de la rue des Bouquières,
- se prononcer sur le plan de financement suivant :
  - fonds libres : 72 211 €
  - subvention SYDED : 21 000 € (maxi possible)
- solliciter l'aide financière du SYDED
- demander l'autorisation de commencer les travaux avant intervention de la décision attributive de subvention,
- s'engager à réaliser les travaux dans un délai de un an à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention.

Le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE, approuve cette proposition.

Question 2012-18 – Finances – Taxe sur la publicité extérieure – modification des tarifs à compter de 2013

Par délibération n° 2010-32 du 25 juin 2010, le Conseil Municipal a fixé les tarifs relatifs à la taxe sur la publicité extérieure jusqu'en 2014. Toutefois, il est proposé au Conseil Municipal de revoir ce tableau et de figer les tarifs à compter de 2013 sur ceux appliqué en 2012 soit :

Supports publicitaires	Année	Dispositifs publicitaires				Pré-enseignes				Enseignes			
Définitions		Tout support susceptible de contenir une publicité				toute inscription, forme ou image indiquant la proximité d'un immeuble ou s'exerce une activité déterminée				Toute inscription, forme ou image apposée sur un immeuble et relative à une activité qui s'y exerce			
Superficie		< à 50 m²		+ de 50 m²		< à 50 m²		+ de 50 m²		< ou égales à 7 m²	+ de 7 à 12 m²	+ de 12 m² à 50 m²	+ de 50 m²
Type		non numér.	numér.	non numér.	numér.	non numér.	numér.	non numér.	numér.	non numériques			
	2012 2013	15	39	27	75	15	39	27	75	exonéré de droit	15	27	51

Le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE, approuve cette proposition.

Question 2012-19 – Finances – Convention d'occupation temporaire du Domaine Public Fluvial avec Voies Navigables de France

La commune a sollicité Voies Navigables de France afin d'implanter définitivement le « Point R » positionné sur l'aire de stationnement de la rue du Canal.

V.N.F. a donné un avis favorable sous réserve de la signature d'une convention d'occupation temporaire du domaine public fluvial, et moyennant une redevance annuelle d'environ 135 €.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer cette convention.

Le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE, approuve la signature de la convention d'occupation temporaire dudit terrain. Il demande toutefois qu'une négociation soit engagée sur le coût de la redevance dans la mesure où la commune entretien le terrain.

Question 2012-20 – Finances – Sortie de l'actif des biens acquis avant le 31/12/2006

Comme la loi l'autorise, le Maire propose au Conseil Municipal de sortir de l'état de l'actif les biens non renouvelables acquis avant le 31 décembre 2006. La liste des biens qui seront sortis de l'actif cette année sera jointe à la délibération du Conseil Municipal. Le matériel concerné est imputé aux articles :

Article	Intitulé	Montant sorti
205	Concessions… logiciels..;	5 957.46
2183	Matériel de bureau et informatique	3 204.95
2188	Autres matériels	28 046.74
	TOTAL	**37 209.15**

Cette opération sera réalisée par la mise à jour directe des écritures d'ordre non budgétaires du comptable au vue de la liste détaillée des biens à réformer.

Le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE, approuve cette proposition.

Question 2012-21 – Finances – Compte de gestion 2011

Le Trésorier d'AUDINCOURT a fait parvenir le compte de gestion de l'exercice 2011 du budget communal. Après vérification, il apparaît que ce document retrace l'intégralité des opérations effectuées au cours de l'exercice et concorde avec le compte administratif 2011. Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver ce compte de gestion.

Le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE, approuve le compte de gestion 2011

20 h 20 – Arrivée de Madame DEMESMAY

Question 2012-22 – Finances – Compte administratif 2011

Le compte administratif 2011 présente le résultat suivant :

- Excédent de fonctionnement : **716 015.34 €**
- Déficit d'investissement : **63 127.59 €**

soit un résultat d'exécution de **652 887.75 €**

Des crédits de dépenses et recettes non réalisées en 2011 ont été reportés sur l'exercice 2012. Le solde de ces reports est un déficit de **392 482.50 €**

Le résultat net de clôture est donc de **260 405.25 €**

Le Maire ayant quitté la salle de réunion, le Conseil Municipal, placé sous la présidence de M. Eric LEGRAND, 1er adjoint, A L'UNANIMITE, approuve le Compte Administratif 2011.

Question 2012-23 – Finances – Affectation du résultat 2011

Le résultat de la ***section de fonctionnement*** apparaissant au compte administratif, sur lequel porte la décision d'affectation, est le résultat constaté à la clôture de l'exercice soit : **716 015.34 €**

Après constatation de ce résultat, l'assemblée peut affecter ce dernier en tout ou partie :

- à l'apurement d'un éventuel déficit de fonctionnement antérieur,
- à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement (corrigé des restes à réaliser en dépenses et en recettes),
- pour le solde, en excédent de fonctionnement reporté ou en une dotation complémentaire en réserve d'investissement).

Il est donc proposé d'affecter le résultat de fonctionnement 2011 de la façon suivante :

- **455 610.09 €** à la couverture des besoins de financement dégagés par la section d'investissement (63 127.59 de déficit d'investissement 2011 et 392 482.50 de déficit sur restes à réaliser)

- **260 405.25 €** en réserve d'investissement

Le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE, approuve cette proposition.

Question 2012-24 – Finances – Subventions 2012

La liste des subventions est jointe au dossier de présentation du budget. D'autres demandes sont présentées au cours de la réunion.

Par ailleurs, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer les conventions relatives aux subventions d'un montant supérieur à 23 000 €.

Le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE,

- **approuve la liste des subventions qui sera jointe à la délibération et autorise le Maire à signer les conventions à intervenir.**
- **ajoute les subventions suivantes :**
  - 78 € par élève pour 2 classes à verser à l'association « Les petits hugo » pour une classe « patinoire » et une classe « découverte des arts et pratique du cirque »
  - 50 € pour les enfants d'Exincourt participant aux vacances musicales sur présentation de la liste par l'organisateur
  - Voyages scolaires : 30 % de la part restant à la charge de la famille (maxi 100 €) versés à la famille des élèves exincourtois, sur présentation par les collèges de la liste des participants

Par ailleurs, le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE, décide de ne pas octroyer de subvention aux demandes suivantes :

- Banque Alimentaire du Doubs,
- Secours Populaire Français, Fédération du Doubs, Besançon
- Association Française des Sclérosés en Plaques, Lauganet
- Sclérose en Plaques – Massif jurassien, Saint Claude
- Association Française contre les Myopathies
- Association d'aide aux insuffisants rénaux, Besançon
- Association Rumabacademy, Montbéliard
- Ville de Montbéliard – financement du CMS implanté à Montbéliard
- Budget Conseil , Montbéliard
- Les restaurants du cœur, Miserey Salines
- Aides (sida), Besancon
- Espoir Pays de Montbéliard, Montbéliard
- Maison de retraite « La résidence du Parc » Audincourt
- Association des Soins Oncologiques, Montbéliard

Question 2012-25 – Finances – Taxes directes locales – Taux 2012

Les impôts locaux acquittés par les contribuables, pour chacune des trois taxes, sont déterminés en fonction :

- de la base d'imposition établie par les Services Fiscaux,
- du taux d'imposition voté par la Collectivité Territoriale.

A - BASES D'IMPOSITION

Leur variation résulte de deux facteurs :

- les coefficients de majoration forfaitaire,
- l'évolution de la matière imposable.

1°) - les coefficients de majoration

La loi de finances initiale pour 2011 (article 1518 bis modifié du Code Général des Collectivités Territoriales) a fixé les coefficients de revalorisation applicables, aux valeurs locatives servant de base aux impôts directs locaux pour 2011:

* 1.018 pour les propriétés non bâties et pour les propriétés bâties,
* 1.018 pour le bâti industriel ne relevant pas de l'article 1500 du CGI

2°) - Evolution de la matière imposable

Les bases d'imposition prévisionnelles, notifiées par les Services Fiscaux, sont les suivantes :

Bases	2011	2012	différence	%
Taxe d'habitation	4 794 000	4 839 000	45 000	0.94%
Taxe Foncier Bâti	10 093 000	10 297 000	204 000	2.02%
Taxe Foncier Non-Bâti	5 200	5 400	200	3.85%

Les bases d'imposition notifiées pour chaque taxe ont évolué comme suit depuis 2006 en (K€) :

Taxes	2008	2009	2010	2011	2012
TH	4430.00	4561.00	4546.00	4794.00	4839.00
TFB	9239.00	9510.00	9852.00	10093.00	10297.00
TFNB	5.30	5.10	5.10	5.20	5.20

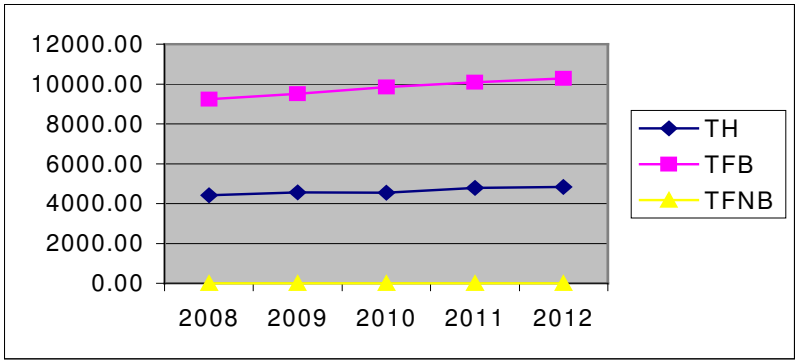

B. TAUX D'IMPOSITION

Compte tenu des crédits nécessaires à l'équilibre du budget, le projet de B.P. pour 2012 est établi sur la base de l'augmentation de la pression fiscale égale à l'augmentation forfaitaire des bases.

Les taux proposés pour 2012 ne sont pas modifiés :

Type de taxe	Taux 2011	Taux 2012
- taxe d'habitation	**9.07 %**	**9.07 %**
- taxe foncière sur propriétés bâties	**13.19 %**	**13.19 %**
- taxe foncière sur propriétés non bâties	**18.89 %**	**18.89 %**

PRODUIT PREVISIONNEL DES IMPOSITIONS DIRECTES POUR 2012

	BASES	TAUX	PRODUITS
T.H.	4 839 000	9.07	438 897
F.B.	10 297 000	13.19	1 358 174
F.N.B.	5 400	18.89	1 020
TOTAL			**1 798 091**

VARIATION DES RECETTES ENTRE 2011 ET 2012

RECETTES	2011	2012	VARIATION
Produits des taxes	1 767 065	1 798 091	1.76%
Dot° compens. Réforme TP	48 154	43 342	-9.99%
Garantie Indiv. de Ressources	70 399	75 211	6.84%
Comp. Communauté d'Agglo.	319 000	319 000	0.00%
F.D.T.P. (*)	124 846	supprimé	
Comp. TP/TF/TH par l'Etat	68 312	57 908	-15.23%
TOTAL	2 397 776	2 293 552	-4.35%

(*) Le Fonds Départemental de Taxe Professionnelle (1ère part) a été versé pour la dernière fois en 2011. Il s'agissait de la répartition du Fonds 2010. A partir de 2012, la commune perçoit deux dotations en remplacement de ce fonds : la Dotation de Compensation de la Réforme de Taxe Professionnelle (DCRTP) et le Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR), déjà perçus une première fois en 2011.

Le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE, décide de fixer les taux 2012 suivants :

Type de taxe	Taux 2012
- taxe d'habitation	**9.07 %**
- taxe foncière sur propriétés bâties	**13.19 %**
- taxe foncière sur propriétés non bâties	**18.89 %**

Question 2012-26 – Finances – Taxes directes locales – Taux 2012

Le budget primitif présenté :

- Intègre les restes à réaliser ainsi que les résultats 2011

Restes à réaliser : 530 382.50 € en dépenses
137 900.00 € en recettes

Déficit d'investissement 2011: 63 127.59 €

Excédent de fonctionnement reporté : 716 015.34 €

- Le B.P. 2012 intègre un emprunt de 150 000 €

↳La part du remboursement de la dette (capital et intérêts = 117 000 €) dans les dépenses totales (hors virement à la section d'investissement) = 4 605 555.00 €) représente en 2012 : 2,54 % (2.86 % en 2011)

Divers

- Demandeurs d'emploi :

	T	H	F	I	NI
Décembre	180	84	96	129	51
Janvier	185	85	100	134	51
Février	182	83	99	135	47
Mars	180	83	97	127	53

- Vidéo concert HME : félicitations aux conseillers municipaux qui ont installé le système de vidéo pour le concert de l'Harmonie.

- Les livres stockés au sous-sol de l'école seront vendus à la coopérative scolaire de l'école élémentaire Victor Hugo pour la somme de 20 €

- Circulation parking Géant : le Maire informe les conseillers municipaux de la réglementation qui a été mis en place en matière de circulation sur le parking de GEANT et notamment la mise en place d'une interdiction d'accès aux poids lourds (sauf livraisons)

- Barrage du Châtelot – le dossier de prévention est en phase finale d'élaboration. Restent quelques interrogations concernant le lieu d'accueil des personnes déplacées.

- Nombre d'électeurs

	Février 2011	Février 2012
Electrices	1288	1300
Electeurs	1156	1169
TOTAL	2444	2469

- Afin d'assurer une plus grande sécurité dans ce secteur, une zone 30 sera matérialisée de part et d'autre du monument aux morts.

- Quelques dates :

21/4	Loto du Foot
21-22/4	Opération Ville propre
22/4 – 6/5	Elections Présidentielles
29/4	20h Lueur des Contes
29/4	11h15 Cérémonie du Souvenir
5/5	20h30 - Concert de Printemps – HME
8/5	Défilé – Commémoration
13/5	Brocante
1/6	Marché des Producteurs
9/6	Gala Exin'Danse
10/6 - 17/6	Elections législatives
18/6	Appel 18 juin 1940
19/6	Concert quartier ECLS
26/6	Concert quartier Place du Souvenir
3/7	Concert quartier Ecole Victor Hugo

Séance levée à 22 heures 40